

## Conseil municipal

### Séance du 29 avril 2011

L'an deux mil onze, le vingt-neuf avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du vingt-deux des mois et an que ci-dessus.

**PRESENTS : M. MARIAU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint – Mme RAVION Anita, 2<sup>ème</sup> Adjointe - Mme DUCHENE Arlette, 3<sup>ème</sup> Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4<sup>ème</sup> Adjoint - Mme CUNHA Martine - M. ROY Thierry – Mmes LEBOEUF Céline - DUFRAISSE Isabelle - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric - Mme NOMINE Nathalie**

**ABSENTS EXCUSES : MM. MESNARD Olivier - LAFARGE Philippe**

**ABSENTE : Mme MESSIER Carole**

**POUVOIRS : de M. MESNARD Olivier à M. MARIAU Roland**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme RAVION Anita**



#### **I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 25 mars 2011 a été approuvé à l'unanimité après avoir précisé :

- que dans le point IV-D ADAC il y a lieu d'ajouter que le projet de réhabilitation de la Salle Polyvalente a été abordé lors de la rencontre entre M. le Maire et le représentant de l'ADAC,
- que la rétrocession des voiries, espaces verts et parties communes du lotissement des Margallières va se faire à l'euro symbolique car cela ne doit pas pouvoir se faire gratuitement.

#### **II- INFORMATIONS**

##### ***A- Point sur la précédente séance***

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion; il précise:

- que tous les dossiers ont été traités,
- que l'acte de rétrocessions voiries, espaces verts et parties communes du lotissement des Margallières sera signé le mardi 3 mai,
- que pour l'aide de la commune aux sinistrés du Japon, il propose de remettre la décision d'octroi car l'association Carrefour des Communes, qui a fourni des informations succinctes sur ses précédentes interventions, n'a pas mis à jour son site Internet notamment en ce qui concerne le projet d'aide aux communes sinistrées du Japon,
- que le dossier de demande de subvention au titre de la DETR a été transmis dans les délais en Préfecture,
- qu'il a repris contact avec l'ADAC qui doit fournir dossiers et informations sur les projets communaux définis courant mai,
- que la visite de la lagune a réuni 3 élus.

### **B- Syndicat de Bossée- dissolution**

M. le Maire informe les élus du projet de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres Humides du Plateau de Sainte Maure (SIATH) et donne connaissance du projet de délibération du SIATH y afférent stipulant qu'il est proposé de transférer la compétence hydraulique agricole aux deux syndicats de rivières présents sur le territoire, à savoir : le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Indre et le Syndicat de la Manse. Les communes adhérentes du SIATH seraient réparties comme suit :

- 11 Communes: 7 communes de la CCVI (sauf Truyes), Le Louroux, Pont de Ruan, Tauxigny, Thilouze sont déjà adhérentes au SAVI ;
- Les 3 Communes de Louans, Manthelan et Villeperdue, appartenant au bassin versant de l'Indre pourront intégrer la SAVI ;
- 6 Communes : Bossée, Draché, Sepmes, St Epain, Sainte Catherine de Fierbois et Sainte Maure de Touraine sont adhérentes au Syndicat de la Manse ;
- les communes de Bournan et de la Chapelle-Blanche-Saint-Martin pourront, dans un premier temps, conventionner en prestation de service avec le SI de la Manse, puis, à terme, transférer la compétence au syndicat de l'Esves.

Il ajoute qu'il a rencontré M. Jean-Pierre GUIMARD, Président du SAVI, lors d'une réunion et qu'il va prendre rendez-vous prochainement avec lui pour faire le point sur ce projet de transfert.

### **C- Communauté de commune**

- Commission Culture : Gérard LEGRAND fait le point sur le lancement de l'étude portant sur l'enseignement musical au sein des écoles de la communauté de communes. Il précise qu'il faudra un seul délégué par commune, qu'il n'est pas opposé à remplir cette fonction mais qu'il ne pourra peut-être pas participer à toutes les réunions programmées.
- Vote des taux des impôts locaux : M. le Maire fait le point sur le vote des taux additionnels aux taux communaux des impôts locaux et précise que Villeperdue a voté contre l'augmentation desdits taux additionnels (+1,5%) alors que les ressources de la communauté de communes sont en augmentation. Il ajoute qu'il semble acquis que les taux augmentent tous les ans et que, personnellement, il serait plutôt favorable à une diminution des reversements aux communes (attribution de compensation), à charge pour chacune d'augmenter ou non ses impôts locaux.

## **III- BUDGET-FINANCES**

### **A- Budget Eau potable et compte de Gestion 2010**

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de Gestion 2010 concernant le budget annexe eau potable établi par M. le receveur Municipal, comme suit :

<b>RECETTES</b>	Section		<b>Total</b>
	<b>d'Investissement</b>	<b>de fonctionnement</b>	
Prévisions budgétaires totales (a)	83602,48	32635,50	116237,98
Titres de recettes émis (b)	44843,88	35816,24	80660,12
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	44843,88	35816,24	80660,12
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	83602,48	32635,50	116237,98
Mandats émis (t)	67612,71	21827,83	89440,54
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	67612,71	21827,83	89440,54
<b>Résultat de l'exercice</b>			0,00
(d-h) Excédent		13988,41	
(h-d) Déficit	22768,83		8780,42

	Résultats à la clôture de l'exercice 2010	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	35614,63		-22768,83	12845,80
Fonctionnement	10687,85	10687,85	13988,41	13988,41
Total	46302,48	10687,85	-8780,42	26834,21

### ***B- Budget eau potable -Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2010***

Le Conseil Municipal:

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 à l'unanimité ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

\* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

\* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

\* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		0,00		35614,63		35614,63
Opérations de l'exercice	21827,83	35816,24	67612,71	44843,88	89440,54	80660,12
Totaux	21827,83	35816,24	67612,71	80458,51	89440,54	116274,75
<b>Résultats de clôture</b>		<b>13988,41</b>		<b>12845,80</b>		<b>26834,21</b>
Restes à réaliser			13980,00	0,00	13980,00	0,00
Totaux cumulés		13988,41	13980,00	12845,80	13980,00	26834,21
<b>Résultats définitifs</b>		<b>13988,41</b>	<b>1134,20</b>			<b>12854,21</b>

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau- débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau- créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	4100,00
Résultat de l'exercice - Excédent	13988,41
Déficit	
<b>Résultat cumulé au 31-12-2010</b>	<b>13988,41</b>
<b>A- EXCEDENT AU 31-12-2010</b>	13988,41
<b>Affectation obligatoire:</b>	
* à l'apurement du déficit	
Déficit résiduel à reporter	
* à la couverture du besoin de financement de l'investissement - compte 1068	1134,20
<b>Solde disponible affecté comme suit:</b>	
* affectation complémentaire en réserves - compte 1068	12854,21
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau- 002)	0,00
<b>B- DEFICIT AU 31-12-2010</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

### **C- Budget Assainissement et compte de Gestion 2010**

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de Gestion 2010 concernant le budget annexe assainissement établi par M. le receveur Municipal, comme suit :

<b>RECETTES</b>	Section		<b>Total</b>
	<b>d'investissement</b>	<b>de fonctionnement</b>	
Prévisions budgétaires totales (a)	83306,58	61580,00	144886,58
Titres de recettes émis (b)	56532,68	46054,70	102587,38
Réductions de titres (c)	0,00	251,03	251,03
Recettes nettes (d = b - c)	56532,68	45803,67	102336,35
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	83306,58	61580,00	144886,58
Mandats émis (f)	12877,95	37522,36	50400,31
Annulations de mandats (g)	132,16	0,00	132,16
Dépenses nettes (h = f - g)	12745,79	37522,36	50268,15
<b>Résultat de l'exercice</b>			0,00
(d-h) Excédent	43786,89	8281,31	52068,20
(h-d) Déficit			

	Résultats à la clôture de l'exercice 2010	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	10066,65		43786,89	53853,54
Fonctionnement	20031,93	4031,93	8281,31	24281,31
Total	30098,58	4031,93	52068,20	78134,85

### **D- Budget assainissement -Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2010**

Le Conseil Municipal:

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 à l'unanimité ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

\* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

\* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

\* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		16000,00		10066,65		26066,65
Opérations de l'exercice	37522,36	45803,67	12745,79	56532,68	50268,15	102336,35
Totaux	37522,36	61803,67	12745,79	66599,33	50268,15	128403,00
<b>Résultats de clôture</b>		<b>24281,31</b>		<b>53853,54</b>		<b>78134,85</b>
Restes à réaliser			63785,00	2595,00	63785,00	2595,00
Totaux cumulés		24281,31	63785,00	56448,54	63785,00	80729,85
<b>Résultats définitifs</b>		<b>24281,31</b>	<b>7336,46</b>			<b>16944,85</b>

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau- débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau- créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	18000,00
Résultat de l'exercice - Excédent	24281,31
Déficit	
<b>Résultat cumulé au 31-12-2010</b>	<b>24281,31</b>
<b>A- EXCEDENT AU 31-12-2010</b>	24281,31
<b>Affectation obligatoire:</b>	
* à l'apurement du déficit	
Déficit résiduel à reporter	
* à la couverture du besoin de financement de l'investissement - compte 1068	
<b>Solde disponible affecté comme suit:</b>	
* affectation complémentaire en réserves - compte 1068	7281,31
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau- 002)	17000,00
<b>B- DEFICIT AU 31-12-2010</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

#### **E- Assainissement- régularisations budgétaires**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des crédits ouverts à l'article 1068-00 et d'approuver, de ce fait, les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Numa	Libellé	Recettes	Dépenses
1068-00	Excédent de fonctionnement capitalisé	167.16	

2031-000	Frais d'études		167.16
	TOTAL	167.16	167.16

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, à main levée, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### ***F- Banquet communal***

M. le Maire rappelle que pour le banquet communal il avait été prévu préalablement par délibérations :

- **n° 2001/03-XII.A.** du 30 mars 2001 que le banquet serait offert par la commune aux employés communaux, aux élus, aux conjoints ou conjointes des employés communaux, CES, CEC et emploi jeune compris, aux pompiers en activité ou retraités.
- **n° 2006/04-I. du 26 avril 2006** que le banquet serait offert par la commune aux conjoints des élus ainsi qu'aux bénévoles de la Bibliothèque.

M. le Maire propose, en complément de ces dispositions :

- 1- que le banquet soit offert par la commune aux conjoints ou conjointes des bénévoles actifs de la Bibliothèque et des pompiers en activité ou retraités,
- 2- qu'un repas sera offert au personnel communal (titulaire, stagiaire ou contractuel) après une réunion de travail, proposition acceptée par la majorité des agents, au lieu et place du repas du banquet communal.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité, à main levée.

#### ***G- Communauté de communes d'Azay le Rideau et transport scolaire***

M. le Maire informe les élus :

- que des élèves, domiciliés dans la commune, ont été scolarisés au cours de l'année scolaire 2008-2009 au collège Balzac d'Azay le Rideau et ont emprunté les cars de transports scolaires de la Communauté de Communes du pays d'Azay le Rideau,
- qu'une famille de Villeperdue scolarise sa fille à l'école de Thilouze et que cette dernière emprunte les mêmes transports scolaires,
- que la Communauté de Communes du pays d'Azay le Rideau demande la passation d'une convention et le paiement d'une participation aux frais de transport et de fonctionnement du service à la commune de résidence des écoliers transportés soit 40 € par élève.

M. le Maire propose d'accepter convention et paiement des frais mentionnés ci-dessus pour les seuls élèves scolarisés au CES Balzac.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité, à main levée et autorise M. le Maire à signer la convention y afférente, à charge pour lui d'en rendre compte.

### **IV- ASSAINISSEMENT**

#### ***A- SATESE et modifications statutaires***

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux transferts des compétences facultatives des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'extension de périmètre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Vu la délibération de la commune de Morand, en date du 9 décembre 2010, relative à sa demande d'adhésion au SATESE 37 - « Compétence 1 - Suivi des dispositifs d'épuration d'assainissement collectif »,

Vu la délibération n°2011-03-07-03 du SATESE 37, en date du 7 mars 2011, relative à l'adhésion de la commune de Morand pour la compétence assainissement collectif,

Vu le projet n°1 de modification des statuts établi entre le Conseil Général d'Indre-et-Loire et le SATESE 37,

Vu la délibération n°2011-03-07-04 du SATESE 37, en date du 7 mars 2011, relative aux modifications statutaires du SATESE 37,

Vu la délibération du Département, en date du 20 décembre 2010, relative à la demande d'adhésion du Conseil Général d'Indre-et-Loire au SATESE 37, afin de transférer sa compétence obligatoire relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif instituée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006,

Vu la délibération n°2011-03-07-05 du SATESE 37, en date du 7 mars 2011, relative à l'adhésion du Conseil Général d'Indre et Loire au SATESE 37,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications relatives aux compétences, ainsi qu'au périmètre, avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 7 avril 2011,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, à main levée, des présents :

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le comité syndical du SATESE 37, le 7 mars 2011, comme suit:

- adhésion de la commune de Morand pour la compétence assainissement collectif,
- adhésion du Conseil Général d'Indre-et-Loire, afin de transférer sa compétence obligatoire relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif,
- projet n°1 de modification des statuts du SATESE 37.

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

### ***B- Réhabilitation du réseau et subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne***

Monsieur le Maire :

- 1- rappelle que, suite à la réalisation des études d'assainissement, la commune a décidé de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées,
- 2- présente le dossier d'avant-projet.

L'estimation des travaux, telle qu'elle ressort de l'avant-projet, s'élève à la somme de 25 000,00 Euros H.T. soit 29 900,00 Euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée:

- APPROUVE le projet présenté;
- SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne aux taux le plus élevé possible ;
- DEMANDE l'autorisation de préfinancer les travaux ;
- AUTORISE M. le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer tous documents se rapportant à cette opération, à charge pour eux d'en rendre compte.

### ***C- Assistance à maîtrise d'ouvrage***

M. le Maire rappelle qu'il a consulté l'ADAC sur ce sujet sachant :

- qu'il avait préalablement obtenu 2 offres chiffrées de maîtrise d'œuvre très différentes,
- qu'il est souhaitable d'établir un cahier des charges pour pouvoir obtenir des réponses établies sur les mêmes bases et pour pouvoir les comparer,
- que la maîtrise d'ouvrage sera de l'ordre de 8% sur un coût d'objectif de 970 000 € environ ; cela nécessite d'être précis et vigilant,
- que les révisions d'honoraires sont toujours prévues en cas de surcoût des travaux mais beaucoup plus rarement en cas de moins value,
- qu'il fait partie du rôle de l'ADAC d'assurer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

## **V- EAU POTABLE**

### ***A- Nettoyage du réservoir***

Le Conseil Municipal est informé que le nettoyage annuel du réservoir sera effectué par Veolia le 14 septembre 2011.

### ***B- Périmètre de protection et choix du cabinet d'études***

M. le Maire, rappelle au Conseil Municipal que :

- la commune est alimentée en eau potable par deux forages dénommés F2 « Les Marsaules » et F3 « Le Bourg » ;
- le forage F2 a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en août 2001 ;
- les périmètres de protection du forage F3 ont été définis par M. Loïc PARANTHOINE, hydrogéologue agréé, dans un rapport en date de mai 2010 ;
- une procédure de déclaration d'utilité publique relative à l'instauration des périmètres de protection du forage F3 doit être engagée ;
- qu'il avait été envisagé de s'adjoindre l'assistance technique et administrative d'un bureau d'études pour la mise en œuvre et le suivi de cette procédure ;
- qu'un appel à candidature avait été envisagé.

Il ajoute que ce dernier a été lancé via la Nouvelle République et que 6 cabinets ont fait acte de candidature, à savoir :

- AD2E – 37300 JOUE LES TOURS
- AXIS Conseils – 45002 ORLEANS Cédex 1
- DUPUET-LOIZEAU – 37270 VERETZ
- SAFEGE – Agence de TOURS
- D2L BETALI – 35513 CESSON SEVIGNE
- SARL EDREE – 45160 OLIVET

Il propose de consulter les 6 candidats pour la remise des offres chiffrées ; proposition adoptée à l'unanimité, à main levée.

### ***C- Périmètre de protection du forage 3***

M. le Maire propose aux élus d'attendre les propositions chiffrées pour déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la régularisation administrative du forage 3 (périmètres de protection, enquête publique...).

## **VI- TRAVAUX COMMUNAUX – PROJETS**

### ***A- Travaux de bâtiments***

Xavier GAUTHIER fait le point sur les travaux envisagés à cours terme et sur les devis reçus.

- ✓ Salle Polyvalente : L'offre PLANISO pour la réfection du faux plafond du hall d'entrée avec repositionnement des luminaires s'élevant à 873,80 € est retenue. En ce qui concerne les peintures des menuiseries extérieures et du plafond de l'avancée du hall d'entrée, les travaux seront réalisés après une nouvelle consultation d'artisans.
- ✓ Courbeloup : Pour les travaux de peinture, M. le Maire propose d'attendre un peu et de demander un autre devis.
- ✓ LL1 : La réfection de la cage d'escalier de l'immeuble locatif du 1 Impasse du Vieux bourg s'avère nécessaire. Un autre devis va être demandé. En outre un programme de réhabilitation de cet immeuble est envisagé avec l'ADAC à partir de 2013.
- ✓ Toiture cantine et classe 5 : Le coût de la dépose des tôles fibro et leur remplacement par du bac acier représente une dépense d'environ 14 000 € TTC. M. le Maire propose de solliciter de nouveaux devis et une aide du Département.
- ✓ Toiture stade : Un démoussage est à effectuer après avoir demandé 1 ou 2 autres devis.

### ***B- Travaux de voirie***

Une consultation va être lancée sur la base de la liste de travaux arrêtés à laquelle il y a lieu de rajouter l'affaissement constaté à hauteur du pont des Baffaults.

### ***C- Espace cinéraire : Jardin du souvenir - Colombarium***

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition d'aménagement d'un espace cinéraire qui pourrait être réalisé dans le carré sud entre celui en cours et le portail près des locaux techniques communaux avec une stèle, avec un espace gravillonné arboré pour la dispersion des cendres. Une modélisation de cet espace va être demandé pour un prochain CM. Quatre cases pour urne, gérées par la commune, vont être créées en premier lieu.

### ***D- Jardin LL3***

Une bande de terrain va être vendue à M. Mme PUULT et à M. Mme VALLS. La commune conserve un passage pour relier la cour des LL3 avec le passage le long de la voie ferrée. Il est proposé de faire quelques plantations : arbre, haie basse, massifs en privilégiant des plantations nécessitant peu d'entretien.

### ***E- Maîtrise d'œuvre pour travaux de voirie***

M. le Maire précise que pour les travaux des Coutants et de la Gentillerie il attend une proposition de maîtrise d'œuvre pour le prochain CM.

### ***F- Entrée Est et travaux de résine***

M. le Maire fait le point sur les travaux de marquage au sol en résine rue Dame Milon entre l'Entrée Est et le cimetière, à savoir une bande de chaque côté des passages piétons et de chaque côté de la rue. Des élus demandent s'il ne serait pas possible d'envisager la suppression des bandes de chaque côté de la rue Dame Milon et de mettre la résine économisée rue des Champs gibert pour améliorer la signalétique au sol notamment au niveau des écluses.

Après discussion et délibération les élus optent pour les travaux suivants :

- rue Dame Milon : passage piétons avec marquage résine de chaque côté ainsi que pour les entrées du lotissement de l'Arche,
- rue des Champs gibert : retravailler les aménagements au niveau des différentes chicanes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, à main levée, moins 1 voix (M. ROY Thierry).

## **VII- INTERCOMMUNALITE**

M. le Maire fait le point sur la réforme territoriale et la refonte-regroupement des communautés de communes qui doit être présentée par M. le Préfet d'Indre et Loire lundi 2 mai.

Il précise que:

- ce projet pourrait être une opportunité pour la commune de faire un choix différent de celui de 2001 d'autant que les bassins de vie et d'emploi, les besoins en service... des habitants de Villeperdue s'orientent plus vers l'agglomération tourangelle que vers Ste Maure et encore moins vers l'Ile Bouchard et Richelieu.
- les nouveaux périmètres doivent être validés pour la fin de l'année
- que les élus doivent se prononcer rapidement sur leur choix.

Après discussion la commune de Villeperdue qui n'est pas intéressée pour intégrer une communauté de communes qui regrouperait celles de Sainte Maure, de l'Ile Bouchard et de Richelieu, étudie la possibilité de rejoindre la Communauté de Communes du Val de l'Indre qui correspond mieux au bassin de vie des habitants. Le bureau municipal rencontrera lundi 2 mai, le président de la CCVI pour étudier un éventuel rapprochement avec cette communauté de communes.

### **VIII- REUNIONS A VENIR**

- Cérémonie et banquet du 8 mai
  - Commission communication « Les Infos »
  - Réunion préparatoire du 14 juillet  
(commission fêtes et Présidents des toutes les associations communales)
  - Conseil municipal
  - Commission maisons fleuries
  - Commission communication « Bulletin »
  - Réunion publique LGV- Intercommunalité
- Inscription au plus tard lundi 2 mai  
**Jeudi 19 mai à 18h00** à la mairie  
**Lundi 23 mai à 18h30** à la mairie  
**Vendredi 27 mai à 20h00** à la mairie  
**Lundi 6 juin à 17h30** à la mairie  
**Mardi 21 juin à 18h00** à la mairie  
courant juin

### **IX- QUESTIONS DIVERSES**

Anniversaire des 10 ans de la Bibliothèque : Anita RAVION fait le point sur ce qui a été prévu avec les bénévoles. Une discussion s'engage sur la chronologie des festivités (expo photos, spectacle, vin d'honneur....) et sur la « cérémonie de lancement officiel » de celles-ci.

### **Liste et N° des délibérations prises :**

**III- BUDGET-FINANCES - B- Budget eau potable -Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2010**

**III- BUDGET-FINANCES - D- Budget assainissement -Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2010**

**III- BUDGET-FINANCES - E- Assainissement- régularisations budgétaires**

**III- BUDGET-FINANCES - F- Banquet communal**

**III- BUDGET-FINANCES - G- CC d'Azay le Rideau et transport scolaire**

**IV- ASSAINISSEMENT - A- SATESE et modifications statutaires**

**IV- ASSAINISSEMENT - B- Réhabilitation du réseau et subvention AELB**

### **Liste des contrats et/ou marchés signés : néant**

### **Signature des membres – séance du 29 avril 2011**

**M. MARIAU Roland, Maire**

**M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Mme RAVION Anita, 2<sup>ème</sup> Adjointe – Secrétaire de séance**

**Mme DUCHENE Arlette, 3<sup>ème</sup> Adjointe**

**M. LEGRAND Gérard, 4<sup>ème</sup> Adjoint**

**Mme CUNHA Martine**

**M. ROY Thierry**

**Mme LEBOEUF Céline**

**M. MESNARD Olivier – Absent excusé avec pouvoir**

**M. LAFARGE Philippe – Absent excusé**

**Mme DUFRAISSE Isabelle**

**Mme MESSIER Carole – Absente**

**M. LEBLOIS Roland**

**M. LUCIER Frédéric**

**Mme NOMINE Nathalie**